

Québec, le 23 octobre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 12 et 18 septembre dernier, le député de Maurice-Richard déposait à l'Assemblée nationale l'extrait de deux pétitions signées par 896 et 529 personnes demandant au gouvernement d'accorder un délai supplémentaire de cinq ans concernant la relocalisation des organismes du Centre communautaire d'Ahuntsic.

Il est important de rappeler que la mission première du ministère de l'Éducation et des centres de services scolaires est l'éducation. Conséquemment, les locations de locaux à des tiers organismes ne doivent pas être faites au détriment de cette mission. Considérant la hausse massive d'immigrants temporaires qui met une pression sur les espaces du centre de services scolaire de Montréal, la décision de ce dernier d'utiliser ces locaux à des fins d'éducation à partir d'août 2025 est nécessaire.

Notons également que les organismes scolaires sont propriétaires de leurs immeubles et ont la responsabilité d'organiser leur utilisation. Ainsi, la décision de signer ou de mettre fin à des ententes locatives leur appartient.

Finalement, nous sommes conscients de l'importance du rôle joué par les organismes du Centre communautaire Ahuntsic auprès de la population de ce secteur. Cependant, considérant que des démarches juridiques sont en cours dans ce dossier, nous limiterons nos commentaires à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, cher collègue, nos salutations distinguées.



Bernard Drainville